

## Editorial



Chère lectrice, cher lecteur,  
Il est particulièrement important pour nous que votre système d'alarme fonctionne parfaitement et que vous n'ayez pas à vous en soucier. Il est donc primordial que nous soyons une centrale d'alarme à laquelle vous puissiez vous fier. Pour nous, l'expression tant utilisée « Le client est roi » n'est pas juste une formule vide de sens, mais une devise que nous prenons très au sérieux. Les sondages révèlent que notre approche dans ce domaine est la bonne.

Cependant, il ne nous suffit pas de savoir que nos clients sont satisfaits. Nous souhaitons également savoir ce que vous attendez de nous. Nous voudrions toujours avoir une longueur d'avance. Comme vous le savez, la première impression est primordiale. C'est pourquoi nous menons un sondage auprès de nos nouveaux clients pour recueillir leurs impressions sur leurs premières expériences avec Certas.

Pour qu'un système d'alarme fonctionne de manière fiable, il est indispensable qu'il soit manipulé correctement. Il est donc de première importance que vous l'activiez à chaque fois que vous en avez besoin et que vous vous assuriez que les signaux d'alarme soient bien transmis à une centrale constamment opérationnelle. Nous sommes là pour vous aider dans ces tâches essentielles et vous proposons des prestations qui vous libéreront de ces soucis. Par exemple, notre système d'appel de routine permet de vérifier quotidiennement la bonne transmission de votre signal d'alarme à Certas. Centrale d'alarme leader au niveau national, Certas doit être à la hauteur de son label de qualité. Nous sommes heureux de pouvoir vous compter parmi nos clients. Votre sécurité est notre responsabilité. Nous vous le garantissons.

Marc Gfeller  
Directeur

## CERTAS Contrôle d'enclenchement

**Ai-je vraiment activé le système d'alarme en quittant le bureau ? Mes collaborateurs ont-ils eux aussi activé correctement le système d'alarme ? Le bâtiment est-il sous surveillance aux heures prédéfinies ?**



Si vous vous posez ce genre de questions en rentrant du travail, le contrôle d'enclenchement proposé par Certas peut vous rassurer. Il surveille activement l'état de votre système d'alarme et réagit immédiatement aux écarts selon vos besoins.

### Vos avantages

Certas propose le contrôle d'enclenchement aux entreprises qui doivent assurer l'entrée ou la sortie de leurs collaborateurs à des heures différentes. Ce système garantit la surveillance des accès anormaux durant une plage horaire prédéfinie. Un planning défini et actualisé par Certas permet de détecter immédiatement toute activation ou désactivation imprévue et de prendre rapidement les mesures que vous souhaitez.

En dehors de cette plage, la centrale d'alarme de Certas reçoit un message, par exemple, lorsque des personnes connaissant le code d'accès ont désactivé le système d'alarme durant les horaires de contrôle d'enclenchement.

Ainsi, Certas réagit en cas d'accès non contrôlés hors des heures d'exploitation. Grâce au contrôle d'enclenchement Certas, le système d'alarme ne risque plus, par exemple, de rester désactivé toute la nuit par erreur. Les systèmes d'alarme désactivés ne remplissent pas les conditions requises pour la couverture d'assurance en cas de sinistre.

Grâce à la surveillance active de l'état, Certas SA est en mesure de consigner toutes activations ou désactivations et de vous les transmettre, afin que vous les contrôliez. Grâce au système de vérification élaboré, seules les personnes habilitées ont accès aux informations importantes pour la sécurité. Et si vous avez besoin d'informations, il vous suffit de téléphoner à la centrale d'alarme pour connaître, avec certitude et à tout moment, l'état de votre système d'alarme. Il est aussi possible de modifier le planning à tout moment et à court terme.

### Télécommande

Certas assure un contrôle à distance de vos entrées, ouvre des portes ou débloque des éléments de commande, automatiquement en fonction d'un planning ou sur demande. Chaque manipulation peut être surveillée automatiquement ou confirmée en retour.

## Sondage auprès des nouveaux clients

Les besoins des clients sont importants pour Certas. Les résultats du sondage auprès des clients, démarré au 1<sup>er</sup> novembre 2011, indiquent que les clients de Certas perçoivent notre haute qualité, estiment et recommandent ainsi volontiers Certas. Nos conseillers clientèle ainsi que les installateurs d'alarmes laissent également une très bonne impression.

Nous remercions cordialement nos clients pour la participation active au sondage et espérons que l'intérêt au sondage que nous effectuerons en automne prochain auprès des clients existants remportera également beaucoup de succès.



# Offres combinées des câblo-opérateurs ... et mon système d'alarme ?

La télévision numérique et les services liés sont maintenant chose courante. Les opérateurs proposent de plus en plus d'offres combinées regroupant la TV, internet et le téléphone.

Ces offres qui utilisent le réseau internet vous permettent de substantielles économies comme par exemple la résiliation de votre ligne téléphonique (analogique ou ISDN).

Peut-être, avez-vous un système d'alarme raccordé à un transmetteur qui utilise la ligne téléphonique traditionnelle. En cas de résiliation de votre abonnement et si aucune surveillance de ligne n'est programmée pour vous le signaler, votre système de sécurité ne transmettra plus vos alarmes à destination de notre centrale de réception, ceci sans même que vous vous en rendiez compte.

Aujourd'hui, la transmission des alarmes par l'Internet Protocol (IP) est une technique fiable et éprouvée. Nous vous recommandons de contacter votre installateur afin de vérifier la compatibilité de votre transmetteur. Il saura vous renseigner et vous conseiller pour vous garantir une transmission sans faille de vos alarmes.



## Saviez vous :

- ... que, pour le traitement des alarmes 24h/24, Certas dispose d'environ 50 opérateurs en rotation de service ?
- ... que la protection 24h/24 est plus avantageuse qu'on pourrait croire et coûte moins qu'une demi tasse de café par jour.

## Impressum

### Rédaction

commercial-ls@certas.ch

### Adresse de la rédaction

Certas SA  
Chemin de Bérée 52  
1010 Lausanne  
Tél. +41 21 213 52 12  
Fax +41 21 213 51 51  
service-f@certas.ch  
www.certas.ch



## Nouvelles directives détection incendie



Vereinigung Kantonalen Feuerversicherungen  
Association des établissements cantonaux d'assurances incendie  
Associazione degli istituti cantonali di assicurazione antincendio

**Si vous êtes propriétaire d'une installation de détection incendie obligatoire et que vous vous apprêtez à l'arrêter ou la mettre hors service, cet article vous intéresse.**

Les nouvelles directives en détection incendie sont entrées en vigueur le 1er juin 2011. Un certain nombre de modifications ont été apportées mais nous voulons attirer votre attention sur le chapitre 2.11 :

### 2.11 Arrêt et démontage

- 1 L'arrêt et le démontage d'une installation de détection d'incendie sont soumis à l'autorisation préalable de l'autorité de protection incendie.
- 2 Après l'arrêt, il faut qu'il soit partout évident que l'installation de détection d'incendie n'est plus opérationnelle.

Vous devez vous adresser à l'autorité cantonale compétente en protection incendie afin qu'elle vous délivre une autorisation de démontage ou de mise hors-service.

Une fois en possession de ce document, il suffira de nous le transmettre avec votre courrier standard de résiliation. L'article 2 du chapitre 2.11 stipule indirectement que vous avez l'obligation de faire déconfigurer votre transmetteur d'alarme par votre installateur de système de sécurité.

Vous trouverez ci-dessous le lien pour connaître l'autorité compétente pour votre canton :

**<http://www.praever.ch/fr/bs/reg/adressen/Brandschutzbehoerde/Seiten/default.aspx>**

La nouvelle directive en détection incendie est disponible à l'adresse suivante :

**<http://www.praever.ch/fr/bs/vs>**

Vous avez encore des questions ? N'hésitez pas à les poser à l'adresse suivante :

**commercial-ls@certas.ch** nous vous répondrons dans les plus brefs délais.